



Test positif à la coke puis négatif à la coke et positif au thc

Par Le K

Bonjour à toutes et à tous,
Merci d'avance de l'aide que vous pourrez m'apporter et du temps que vous prendrez pour moi !

Il m'arrive une drôle d'histoire, qui, malgré des recherches sur le net toute la journée, semble être une première ou à minima très rare !

Dans la nuit du samedi 16 au dimanche 17, lors d'un contrôle administratif de la gendarmerie, j'ai été contrôlé, au volant, positif à la cocaïne et négatif à l'alcool et tous les autres stupéfiants. Or je ne consomme pas de cocaïne. Un deuxième prélèvement salivaire a été effectué et il est parti en laboratoire pour analyse. Le jeudi 21, la gendarmerie m'a notifié des résultats par téléphone qui s'avèrent être comme prévu négatif à la cocaïne mais cette fois-ci positif au THC. Or je ne fume pas non plus ! Je n'ai pas fait de prélèvements sanguins car d'une part, le gendarme m'a menti en m'indiquant que je serais mis en G.A.V le temps de faire le prélèvement sanguin, et d'autre part dans ma grande naïveté je pensais être mis hors de cause par le prélèvement salivaire, étant sûr et certain de ma non-consommation de stupéfiants.

Néanmoins, dans la demi-heure qui a précédé le prélèvement, j'étais en soirée dans un appartement dans lequel il est possible (j'utilise le conditionnel non pas pour ne pas incriminer mes connaissances, mais bel et bien car je ne sais pas si quelqu'un y a fumé du cannabis) que certaines personnes aient consommé du cannabis, ce qui ferait de moi un fumeur passif. C'est absolument la seule explication d'un résultat positif. J'attends les détails du résultat de second test afin de connaître le taux de THC présent dans ma salive au moment du test, qui sera nécessairement ridiculement faible, élément tendant à démontrer que j'ai été fumeur passif tout au plus. Je suis donc pour le moment en dépossession de mon permis de conduire pour 6 mois.

Après investigation, il apparaît que la seule chose à faire pour moi est d'ouvrir une requête en référé-suspension. Pour cela, le caractère urgent de la demande doit être prouvé. Or je suis en plein lancement d'un projet entrepreneurial nécessitant de fréquents rendez-vous et allez-retour, souvent dans la même journée, vers la ville la plus proche du village où je réside et se situant à au moins 40 minutes de bus (il faut ensuite considérer le temps de me déplacer dans ladite ville), bus ayant pour fréquence moyenne 1 passage/30 minutes. Alors que je suis à 10 minutes de voiture. Selon vous, cela constitue-t-il un motif d'urgence recevable ?

Sur le doute sérieux de la légalité de la décision, il me semble que 2 tests différents ayant 2 résultats complètement différents soient une base solide de doute quant à la légalité de la décision. En outre, je compte faire établir des attestations sur l'honneur de mes proches que je ne fume pas (pas même de cigarette). J'ai également fait des tests urinaires et sanguins par moi-même le jeudi 21, que je compte compléter de tests capillaires. Voyez-vous d'autres éléments que je pourrais ajouter à mon dossier pour établir le doute ?

Merci infiniment d'avance pour votre aide,
K.

Par Suisse1291

Bonjour,

Je comprends votre désarroi mais le note ceci :
- 1er test aux stupéfiants : positif à la cocaïne et négatif aux autres stupéfiants,
- 2e test aux stupéfiants : négatif à la cocaïne et positif aux autres stupéfiants.

Cependant, pour les juges, vous êtes positif aux stupéfiants peu importe que ce soit la cocaïne, le cannabis, l'héroïne ou autre et c'est interdit, les juges n'iront pas chercher plus loin. Seul un avocat spécialisé pourra déceler un éventuel vice de procédure dans votre affaire. Consultez donc un avocat, c'est plus prudent.